

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 septembre 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 45 + 5 Pouvoirs  
suppléants : 5

Secrétaire de séance : M. F. ENSMINGER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : MM. B. SCHAFF, D. ETTER, G. REUTENAUER, Mme E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, M. G. HALTER, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, B. KRIEGER, Mmes F. BOURJAT, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n°5 : Création et composition du comité des partenaires de la mobilité**

**Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25/06/21 portant transfert à la CCHLPP de la compétence « organisation de la mobilité au sens du titre II du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code »

**Vu** la compétence de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre en matière d'organisation de la mobilité au sens du titre III du Livre II de la 1ère partie du code des transports,

**Vu** le Code des transports et notamment son article L.1231-5,

**Vu** la décision du Conseil communautaire, prise à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* d'APPROUVER** la création et la composition du comité des partenaires de la mobilité telles que présentées ci-après ;

**\* d'ARRETER** à 3 membres titulaires et à 3 membres suppléants le nombre de conseillers communautaires qui siègeront au sein de ce comité ;

**\* de DÉSIGNER** les membres suivants au sein de ce comité, présidé par le Président de la Communauté de Communes :

- Membres titulaires :
  - M. A. DANNER
  - Mme L. JOST-LIENHARD
  - M. R. SCHMITT
  
- Membres suppléants :
  - M. J.C BERRON
  - M. H. DOEPPEN
  - Mme V. RUCH

**\* de CHARGER** le Président de désigner 3 représentants des associations d'usagers ou d'habitants et 3 représentants des employeurs ;

**\* d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président